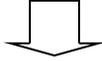


## Consultation écrite sur les rythmes éducatifs du lundi 20 au jeudi 23 novembre 2017

### Historique

**Avant septembre 2008** - La semaine scolaire comporte 9 demi-journées et 27h de classe.



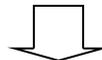
A Rencurel, les élèves ont 6h de classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 3 heures le mercredi matin.

**Rentrée 2008** - Le ministre Darcos réduit à 24h le nombre hebdomadaire d'heures de classe et supprime une demi-journée. C'est l'instauration de la semaine de 4 jours.



A Rencurel, les élèves ont 6h de classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

**24 janvier 2013** – Décret sur la nouvelle organisation du temps scolaire. **Les objectifs de cette réforme sont de diminuer le temps scolaire quotidien en le passant de 6h de classe à 5h30, de mieux le répartir sur la semaine et d'instaurer une régularité hebdomadaire de travail sur 5 matinées et 4 après-midi afin de favoriser les apprentissages.**



#### A Rencurel :

**Année scolaire 2013/2014** – Mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer le **Projet Educatif Territorial (PEDT)** de Rencurel. Ce projet fixe les horaires sur la semaine (temps scolaire et temps périscolaire), les objectifs des temps périscolaires et les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces temps.

Objectifs retenus :

- Des horaires qui respectent au mieux les rythmes
- Des projets qui permettent l'implication des enfants dans leurs apprentissages
- Des projets qui permettent l'implication des enfants dans la vie de la commune
- Réimpliquer la communauté villageoise dans l'éducation

**Années scolaires 2014/2015 et suivantes** - Mise en œuvre du PEDT : pause méridienne allongée d'1/2h intégrant un temps d'activités calmes après le repas, temps d'activités périscolaires d'1h, le vendredi de 15h30 à 16h30. Implication de nombreux bénévoles au niveau communal afin de proposer des activités ou d'accompagner des projets permettant aux enfants de s'enrichir, de partager, de découvrir, de s'impliquer...

**Décret 2017-1108 du 27 juin 2017** relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques : **possibilité de revenir à la semaine de 4 jours**. C'est-à-dire de repasser à une durée quotidienne d'école de 6h sur 4 jours par semaine.

### Et maintenant ?

A Rencurel, 2 familles expriment le souhait motivé de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 et demandent à la commune de mettre la question à l'ordre du jour.

Une réunion publique est organisée le 3 octobre et 3 pages du bulletin communal (*L'Air du temps* n°166 - octobre-novembre 2017) sont consacrées à la question des rythmes éducatifs.

**Une consultation écrite est organisée.**



Les objectifs, le contenu et les modalités pratiques de la consultation écrite sont validés par le Conseil municipal du 07/11/2017.

Il ne s'agit pas d'un référendum. **La consultation sur les rythmes éducatifs vise à recueillir l'avis motivé des parents, futurs parents et personnes impliquées dans les temps d'activités périscolaires.**

Les résultats de cette consultation serviront de base à une réflexion approfondie.

Ils seront portés à connaissance des membres du conseil d'école qui aura à se prononcer sur une proposition d'organisation de la semaine à compter de la rentrée 2018 (probablement début 2018).

Ils seront également joints à l'éventuelle demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire qui serait transmise par la commune à la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère à qui revient la décision.

**Sont joints à cette note :**

- **Les modalités pratiques de la consultation écrite**
- **Le bulletin à utiliser pour exprimer son avis**
- **Les enveloppes pour le vote par correspondance**